

# **AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LA CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE RELATIVE AU PROJET HARIKO**

Entre :

**l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette**, établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre,  
Monsieur Martin KOX, échevin,  
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin,  
Monsieur André ZWALLY, échevin,  
Monsieur Mandy RAGNI, échevine,

ci-après dénommée « la Ville », d'une part,

et

**la Société de la Croix-Rouge luxembourgeoise**, établissement reconnu d'utilité publique, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 44, boulevard Joseph II  
ci-après dénommée « la Croix-Rouge »  
représentée par Monsieur Marc Crochet, Directeur général adjoint

Dénommée ci-après « l'Association »

La Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal en date du 6 juillet 2018 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 17 octobre 2018.

L'article 3.1. est complété de la manière suivante :

### « 3.1.2. Subvention

*Pour l'année budgétaire 2019, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de 55.000.-€ (cinquante mille euros) en tant que contribution au financement d'un poste d'éducateur gradué à mi-temps. Cette subvention est destinée à être reconduite d'année en année, sous réserve de modification par voie d'avenant.*

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le \_\_\_\_\_

***Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette***

***Croix-Rouge Luxembourgeoise***

Georges MISCHO, Bourgmestre

Martin KOX, Echevin

Marc CROCHET, directeur général adjoint

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

André ZWALLY, Echevin

Mandy RAGNI. Echevine